

Liberté Égalité Fraternité

Covid19 Point presse sur la production de masques de protection

27 avril 2020



Point rapide sur la production de masques sanitaires

Le président de la République a fixé un objectif : construire l'indépendance de la France.

Pour tenir cet objectif, nous mettons en place une filière industrielle de production de masques sanitaires en France.

Nous renforçons les capacités de production des quatre fabricants historiques implantés en France (Kolmi Boye, Valmy, Macopharma). D'une production de 3,5 millions de masques par semaine avant la crise, nous sommes passés à une production hebdomadaire de 10 millions de masques en avril.

Nous développons de nouvelles lignes de production et atteindrons une production de 20 millions de masques par semaine d'ici fin mai.

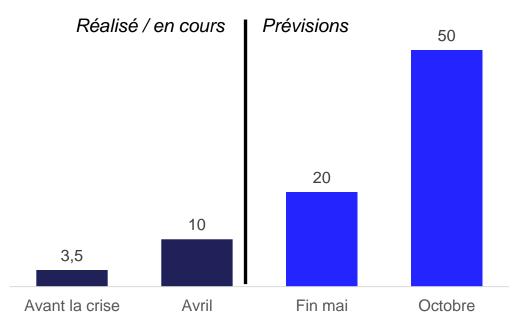
Nous suscitons l'entrée de nouveaux acteurs de la filière : Brocéliande, Savoy, BB Distrib, Bio Serenity ou encore Chargeurs, par exemple. Nous accompagnons la montée en charge des deux fabricants de machine de masques français, en particulier CERA avec l'appui de Michelin.

Nous favorisons la production de matériaux filtrants pour masques de protection normés à usage médical.

La conjugaison de l'ensemble de ces actions permettra de **porter notre** capacité de production hebdomadaire à 50 millions de masques chirurgicaux et FFP2 d'ici octobre.



Production de masques chirurgicaux et FFP2



Production hebdomadaire de masques FFP2 et chirurgicaux (en millions de masques)



Qu'est-ce qu'un « masque grand public » ?

Une nouvelle famille de masques-à usage non sanitaire a été créée au terme d'une démarche conduite par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)^[1], et reprise pour les environnements de travail par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)^[2].

Un appel à propositions a été lancé par la Direction générale des entreprises du ministère de l'Economie et des Finances, en lien avec le Comité stratégique de filière (CSF) « Mode et Luxe » du Conseil national de l'industrie (CNI), les pôles de compétitivité Euramaterials et Techtera, l'Union des industries textiles (UIT), l'Union française mode et habillement (UFIMH) et l'Institut Français du Textile et de l'Habillement (IFTH).

Plusieurs centaines d'entreprises et groupements d'entreprises ont proposé des prototypes de « masques grand public ».

Ces propositions ont fait l'objet de tests concernant leurs propriétés de filtration et de respirabilité conduites par la Direction générale de l'Armement (DGA) et d'autres laboratoires publics et privés.

¹¹ Avis des 24 et 25 mars 2020

^[2] Avis du 26 mars 2020



Qu'est-ce qu'un « masque grand public » ?

Les masques grand public sont des masques filtrants en tissu, le plus souvent lavables et réutilisables.

Ils sont fabriqués en respectant un cahier des charges exigeant, élaboré par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, et permettant de filtrer les gouttelettes contenant du virus.

Le cahier des charges est détaillé dans une note d'information interministérielle du 29 mars, disponible sur le site de la DGE :

https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection

Les masques ont des propriétés de filtration allant d'au moins 70% à plus de 90% de filtration des particules émises d'une taille égale ou supérieure à 3 microns.



Le port d'un masque doit s'accompagner du strict respect des gestes barrières (se laver les mains, tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, ne pas se serrer les mains et éviter les embrassades) ainsi que les mesures de distanciations physique et sociale. Ces masques ajoutent une barrière physique, notamment en cas de contact étroit avec d'autres personnes.

5



Comment reconnaître un « masque grand public » ?

Un logo obligatoire pour identifier facilement les « masques grand public »





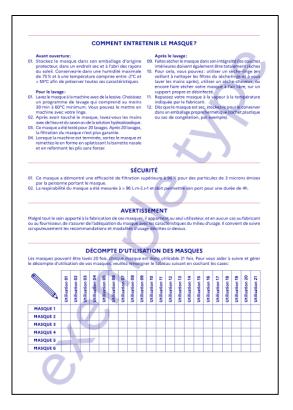






Une notice d'utilisation type à disposition des fabricants pour permettre au grand public de porter et d'entretenir son masque dans des conditions de sécurité optimales.







Qui produit les « masques grand public » ?

L'exceptionnelle mobilisation de l'industrie textile française a déjà permis la production de plus de 41 millions de masques grand public depuis le 30 mars.

Avec la montée en cadence rapide de la production et l'accroissement des volumes importés, ce seront plus de 26 millions de « masques grand public », pour la plupart réutilisables 20 fois, qui seront rendus disponibles chaque semaine à partir de fin avril.

Ce sont désormais 242 entreprises dont les prototypes de « masques grand public » ont été testés et qualifiés pour leurs propriétés filtrantes et respirantes.

A date, **390 prototypes ont passé les tests de la DGA** avec succès.





Quelques exemples d'entreprises :

- Les Tissages de Charlieu
- Boldoduc
- Broderies Leveaux
- Mode Grand Quest
- Freudenberg / Pôle textile Alsace
- Actimage

La liste complète des entreprises qui en ont fait la demande et les résultats des tests validés correspondants peuvent être consultés ici :

https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection

https://savoirfaireensemble.fr/



Quelles sont les sources de masques ?

Masques textiles fabriqués en France

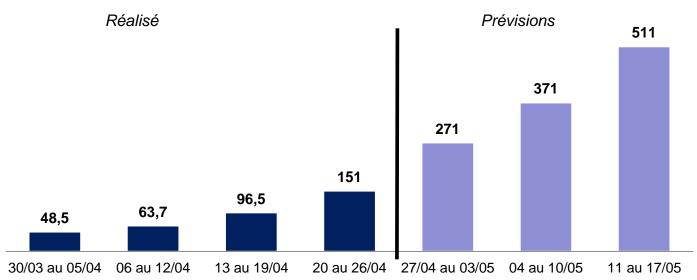
Masques textiles importés par l'Etat

Masques textiles importés par les entreprises

Masques chirurgicaux importés par les entreprises



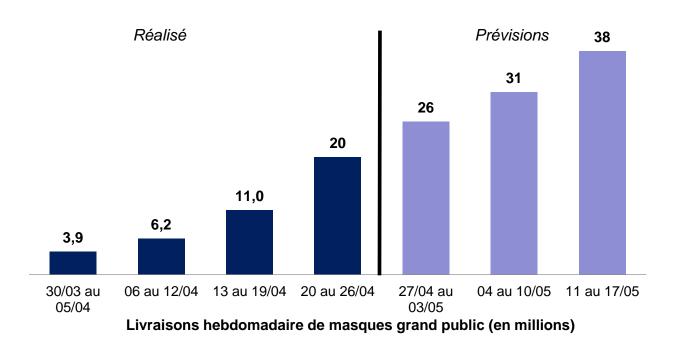
Combien de masques grand public sont livrés chaque semaine ?



Livraisons hebdomadaire de masques grand public en <u>nombre d'usages uniques</u> (en millions)



Combien de masques grand public sont livrés chaque semaine ?





Comment produire un masque grand public ?

Tout producteur en mesure de démontrer, grâce à des essais indépendants, la conformité de ses masques à la note d'information interministérielle du 29 mars peut les mettre sur le marché.

Le processus permettant de faire tester un prototype est décrit sur le site de la DGE : https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/entreprises-comment-faire-tester-masques

L'AFNOR, en lien avec l'Etat, a publié une spécification détaillée, qui permet de guider la fabrication de « masques grand public » :

AFNOR SPEC S76-001

Chacun peut produire un masque : l'ouverture des magasins de tissus et de matériel de couture a été décidée pour le rendre possible.

Le respect de cette spécification n'est pas obligatoire. Mais il permet de faciliter la conformité du masque au cadre fixé par l'Etat.



AFNOR SPEC S76-001

https://masques-barrieres.atnor.org

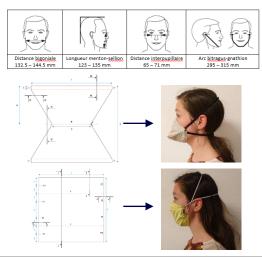
La normalisation est une activité d'intérêt général qui a pour objet de fournir des documents de référence élaborés de manière consensuelle par toutes les parties intéressées.

L'AFNOR SPEC a été élaborée à l'initiative d'AFNOR dans le droit fil de sa mission d'intérêt général, dans un temps record, entre le 20 et le 27 mars.

Elle a été téléchargée plus de 900 000 fois, et est désormais disponible en 6 langues.

Une version améliorée vient, en complément, d'être finalisée.

Cette spécification permet de guider, de manière très concrète, la confection des masques :



L'AFNOR envisage de prendre l'initiative pour porter cette spécification au niveau européen.





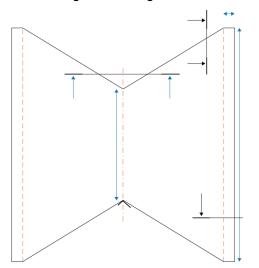
Fabriquer des masques chez soi?

https://masques-barrieres.afnor.org

Le site de l'AFNOR s'est doté d'une page « je fais mon masque barrière ».

Différents tutoriels^[1] y sont recensés.

Des patrons sont également disponibles au téléchargement, en grandeur réelle



Des matériaux sont également recommandés, sur la base notamment des travaux de l'ITFH et de la DGA.
Cette liste continuera à s'enrichir.

D'autres matériaux sont fortement déconseillés (pas de sac d'aspirateur or

déconseillés (pas de sac d'aspirateur ou de filtre à café par exemple).

Une Foire aux Questions est également accessible.



11 Par exemple Viny DIY



Liberté Égalité Fraternité

ANNEXES

Annexe 1– Notice d'utilisation type pour les « masques grand public »





NOTICE D'UTILISATION

AVERTISSEMENT

Pour protéger votre santé et celle des autres, il est très important de respecter cette notice d'utilisation.

- Portez ce masque quand yous êtes en contact avec d'autres personnes que celles avec lesquelles yous vivez. Vérifiez toujours que le masque est bien ajusté et couvre votre bouche et votre nez.
- Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.
- Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.
- Ce masque ne remplace pas les gestes barrières (lavage régulier des mains, distanciation physique, réduction des contacts avec d'autres personnes). Il ajoute une barrière physique, à utiliser notamment lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.











COMMENT PORTER LE MASQUE?

- 01. Avant de toucher le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique. 02. Inspectez le masque et assurez vous qu'il n'y a pas de
- trous, déchirures ou dégradations. 03. Il est recommandé de porter le masque sur une peau nue, en évitant le contact avec les cheveux.
- 04. Ne modifiez jamais le masque de quelque façon que
- Pour le mettre :
- 01. Tenez le masque par les lanières élastiques.
- 02. Placez-le au niveau de votre bouche. 03. Passez les lanières élastiques derrière les oreilles.
- et le menton : vous pouvez pincer la barrette nasale pour vous aider.
- Lorsque vous le portez:
- 05. Évitez de le toucher et de le déplacer. 06. Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton

- Il faut changer le masque :
- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand your souhaitez boire ou manger.
- Ouand il devient difficile de respirer.
- 16. Si le masque s'humidifie.
- 17. Si le masque est endommagé
- 18. Si le masque est déformé et ne tient plus correctement contre votre visage.
- 11. Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou de la solution hydro-alcoolique.
- 12. Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.
- 04. Ajustez le masque de facon à recouvrir le nez, la bouche 13. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en
 - 14. Si le masque est déformé ou usé, jetez-le tout de suite dans une poubelle qui se ferme.
 - 15. Pour terminer: lavez-vous à nouveau les mains avec de l'eau et du savon ou de la solution hydro-alcoolique.

COMMENT ENTRETENIR LE MASQUE?

Avant ouverture:

01. Stockez le masque dans son emballage d'origine 09. Faites sécher le masque dans son intégralité (les couches protecteur dans un endroit sec et à l'abri des rayons du spleil. Conservez-le dans une humidité maximale de 75% et à une température comprise entre -2°C et + 55°C afin de préserver toutes ses caractéristiques.

- 01. Lavez le masque à la machine avec de la lessive. Choisissez 11. Repassez votre masque à la vapeur à la température un programme de lavage qui comprend au moins machine avec votre linge.
- 02. Après avoir touché le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou de la solution hydroalcoolique
- 03. Ce masque a été testé pour 20 lavages. Après 20 lavages, la filtration du masque n'est plus garantie. 04. Lorsque la machine est terminée, sortez le masque et
- remettez-le en forme en aplatissant la barrette nasale et en reformant les plis sans forcer.

Après le lavage:

- intérieures doivent également être totalement séches 10. Pour cela, vous pouvez: utiliser un sèche-linge (en veillant à nettoyer les filtres du sèche-linge et à vous laver les mains après), utiliser un sèche-cheveux, ou encore faire sécher votre masque à l'air libre, sur un support propre et désinfecté.
- indiquée par le fabricant. 30 min à 60°C minimum. Vous pouvez le mettre en 12. Dès que le masque est sec, stockez-le pour le conserver dans un emballage propre hermétique (sachet plastique ou sac de congélation, par exemple).

SÉCURITÉ

- 01. Ce masque a démontré une efficacité de filtration supérieure à 90% pour des particules de 3 microns émises
- 02. La respirabilité du masque a été mesurée à > 96 Lm-2.s-1 et doit permettre son port pour une durée de 4h

AVERTISSEMENT

Malgré tout le soin apporté à la fabrication de ces masques, il appartient au seul utilisateur, et en aucun cas au fabricant ou au fournisseur, de s'assurer de l'adéquation du masque avec les caracteristiques du milieu d'usage. Il convient de suivre scrupuleusement les recommandations et modalités d'usage décrites ci-dessus.

DÉCOMPTE D'UTILISATION DES MASQUES

Les masques pouvant être lavés 20 fois, chaque masque est donc utilisable 21 fois. Pour vous aider à suivre et gérer le décompte d'utilisation de vos masques, veuillez renseigner le tableau suivant en cochant les cases

	Utilisation 01	Utilisation 02	Utilisation 03	Utilisation 04	Utilisation 05	Utilisation 06	Utilisation 07	Utilisation 08	Utilisation 09	Utilisation 10	Utilisation 11	Utilisation 12	Utilisation 13	Utilisation 14	Utilisation 15	Utilisation 16	Utilisation 17	Utilisation 18	Utilisation 19	Utilisation 20	Utilisation 21
MASQUE 1				I	-																
MASQUE 2			M	7																	
MASQUE 3	- 1		4																		
MASQUE 4	_ \																				
MASQUE 5				7																	
MASQUE 6																					



Annexe 2 – Rappel sur les gestes barrières





